AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2032
FR0004110310-FS0666

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2021, Mme Amy Sheldon Loriot de Rouvray (Lawrence) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 août 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% des droits de la société ESI GROUP et détenir 604 787 actions ESI GROUP représentant 1 209 574 droits de vote, soit 9,97% du capital et 14,56% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte du transfert de la moitié de ses actions par M. Alain de Rouvray au profit de Mme Amy Sheldon Loriot de Rouvray (Lawrence) (cf. D&I 221C2018 du 9 août 2021).

[1] Sur la base d'un capital composé, selon le déclarant, de 6 063 092 actions représentant 8 306 590 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.